

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



21051011

**TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT**

19 AVR. 2021

DIVISION MONS

N° d'entreprise : **0429 622 797**

Nom

(en entier) : **Transports Hanneuse**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue de la Roche 24 - 7061 Thieusies**

Objet de l'acte : Nomination

Il ressort de la réunion de l'organe d'administration du 29 mars 2021 que :

" 1. Nomination du représentant permanent

Le Président propose de prendre acte de la nomination en qualité de représentant permanent de la société GOFIBEL S.A., dont le siège social est situé Boulevard d'Ypres, 39 à 1000 Bruxelles, inscrite à la Banque-Carrefour des entreprises sous le numéro 0452.491.835 dans la Société, de :

-Monsieur Hubert GOBERT, domicilié à 7060 Thieusies, Rue de Sirieu, 260

Ce mandat prendra effet en date de ce jour et ce jusqu'à la fin du mandat d'administrateur de la SA GOFIBEL dans la Société.

Le Conseil d'administration accepte et adopte à l'unanimité cette résolution.

2. Pouvoirs

Le Président propose de donner ici mandat à Monsieur Thierry Blondiau, administrateur unique de Thierry Blondiau & Cie SRL (N.E. 0431.183.509) dont le siège social est sis chemin du Prince, 424 à 7050 Masnuy-Saint-Jean en agissant seul ou avec pouvoir de substitution, pour déposer le présent procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration au greffe du tribunal de l'Entreprise.

De plus, le mandataire mentionné ci-dessus est autorisé à procéder à toute publication au Moniteur belge (en ce compris la signature des formulaires I et II) et à effectuer toutes modifications auprès de la Banque Carrefour des Entreprises et autres autorités publiques relatives aux présentes résolutions.

Le Conseil d'administration accepte et adopte à l'unanimité cette résolution. "

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/04/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).